

**CONCERTATION  
SUR LE PROJET DE RECONSTRUCTION  
DE LA CENTRALE A BETON DE JAVEL – MIRABEAU – PARIS 15<sup>e</sup>**

**ANNEXES DU BILAN DE LA  
CONCERTATION**

## Table des matières

LES ENGAGEMENTS PRIS A L'ISSUE DE LA CONCERTATION .....	3
• Evolution de la production de la centrale .....	3
❖ Réduction d'un tiers de la capacité de production .....	3
❖ Production de bétons bas carbone .....	3
• Une insertion optimisée du site dans son environnement .....	3
❖ Réduction des équipements.....	3
❖ Partage des usages des berges.....	4
❖ Végétalisation du site .....	5
❖ Bardage et couleur des installations .....	6
❖ Réaménagement de l'esplanade du port de Javel Bas au débouché du parc André Citroën	11
• La maîtrise des nuisances en phase chantier et en exploitation.....	11
❖ Gestion des poussières et du bruit.....	11
❖ Evolution de la flotte de camions.....	11
❖ Stationnement des camions toupie .....	12
❖ Gestion du trafic et de la conduite des camions.....	12
• La maîtrise des nuisances de la zone découplage .....	12
• La sécurité environnementale.....	13
❖ Les actions de Lafarge .....	13
❖ Les actions du Port .....	13
• Dialogue avec les riverains et suivi des engagements .....	14
LES COMPTES-RENDUS DES RENCONTRES DE LA CONCERTATION.....	15

## LES ENGAGEMENTS PRIS A L'ISSUE DE LA CONCERTATION

---

### • Evolution de la production de la centrale

#### ❖ Réduction d'un tiers de la capacité de production

Lafarge s'engage à réduire le volume annuel maximal de production de la centrale à béton de Javel-Mirabeau, aussi bien par rapport au projet initial soumis à permis de construire, que par rapport à la production de la centrale actuelle :

- Le volume maximal de production est aujourd'hui de 90 000 m<sup>3</sup> annuels ;
- Le projet initial de reconstruction de la centrale prévoyait une capacité de production de 120 000 m<sup>3</sup> ;
- A l'issue des échanges menés dans le cadre du processus de concertation, la capacité maximale de production de la nouvelle centrale passe à 80 000 m<sup>3</sup> annuels, soit une réduction d'un tiers par rapport à la capacité initiale prévue.

Ce plafonnement fera l'objet d'une nouvelle autorisation ICPE. La future centrale changera de régime, passant de celui de l'enregistrement à celui de la déclaration. Dans ce cadre, Lafarge propose de se voir appliquées les contraintes associées au régime ayant le plus haut degré de protection (en termes de contrôles, d'obligations, etc.).

#### ❖ Production de bétons bas carbone

La centrale de Javel-Mirabeau pourra produire une nouvelle génération de bétons plus responsables, offrant jusqu'à 60% de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> par rapport à un béton classique, et associant l'utilisation de liants bas carbone et de granulats recyclés.

Lafarge vise l'objectif de produire 50% de bétons bas carbone en 2023 sur le site de Javel-Mirabeau (évalués A ou B sur l'échelle 360Score), avec un rythme de croissance de 5% par an dans les années à venir.



### • Une insertion optimisée du site dans son environnement

#### ❖ Réduction des équipements

A l'issue de la concertation, Lafarge s'engage à une réduction des équipements dans la future installation, par rapport au projet initial validé par permis de construire en 2017, qui se caractérise par :

- La suppression de deux trémies, servant au stockage des granulats, portant leur nombre de 7 dans le projet initial, à 5 dans le projet modifié ;
- La suppression de trois silos, servant au stockage du ciment, portant leur nombre de 9 dans le projet initial, à 6 dans le projet modifié ;
- La réduction de 14 à 10 du nombre d'unités de stockage d'adjuvants ;
- La suppression d'un malaxeur, portant la capacité de malaxage de l'installation projetée à 3 m<sup>3</sup> ;
- La suppression d'une bande transporteuse (destinée à l'alimentation en granulats, sable et graviers, du bloc malaxeur) et des éléments techniques associés. Le nombre de bandes transporteuses passe ainsi de 2 à 1 ;
- La diminution de 20% de la taille du bloc malaxeur, qui passe de 13,29 mètres à 10,64 mètres (sur la profondeur), permettant ainsi un éloignement de la Seine de 2,5 mètres ;
- La restitution du parking véhicules légers au public.

### Modifications du projet initial validé par permis de construire



### ❖ Partage des usages des berges

Lafarge s'engage à rendre au maximum le quai à la circulation piétonne publique, en restituant le quai :

- en fin de journée à partir de 16h, après la dernière opération de chargement ;
- le week-end ;
- en dehors des heures de transbordement.

Le bord à quai sera restitué sur au moins 4,90 mètres.

Concertation sur le projet de reconstruction de la centrale à béton de Javel-Mirabeau – Paris 15<sup>e</sup> – Annexes du bilan de la concertation

Par ailleurs, le stationnement des camions se fera à l'intérieur de la centrale et le site sera clôturé, pour en sécuriser l'accès tout en laissant le plus de place possible aux piétons.



Lafarge s'engage en outre à restituer intégralement la zone du parking VL (encadrée en rouge sur le visuel ci-dessous), qui sera ainsi rendue à la circulation piétonne aussi bien en dehors que pendant les horaires d'exploitation de la centrale. Quelques places réservées aux véhicules légers subsisteront, sous les locaux sociaux, pour des usages ponctuels.



\* Végétalisation de la toiture du local soumise à validation par le gestionnaire de réseau

### ❖ Végétalisation du site

Lafarge s'engage à végétaliser ses installations, en particulier à travers une végétalisation des bassins de décantation, des poteaux du bloc malaxeur et de la bande transporteuse, ainsi que des toitures des bâtiments (bâtiment locaux sociaux, poste de commande, bloc malaxeur). La végétalisation du toit du local GRTGaz (entouré en bleu sur le visuel ci-avant) est soumise à validation par le gestionnaire de réseau.

L'essence utilisée pour le rideau végétal qui masquera une partie de l'installation sera le bouleau en cépée, résistante au froid, peu sensible aux maladies et esthétique. Cette végétation sera plantée directement à 3 mètres de hauteur dans des bacs de 1 mètre de hauteur. Elle atteindra donc 4 mètres dès le début. A terme, ces arbres atteindront une hauteur plus importante, permettant un renforcement du masquage.

Par ailleurs, HAROPA-Ports de Paris s'engage à planter 3 arbres sur la placette en amont et 4 arbres sur la placette en aval de l'installation de Lafarge, ainsi que 4 arbres sur l'emplacement du parking VL restitué aux piétons.

### ❖ **Bardage et couleur des installations**

Une partie des installations du site de la centrale sera habillée d'un bardage bois, en cohérence avec les installations voisines de Point P, à savoir :

- les bâtiments locaux sociaux ;
- le transformateur électrique ;
- le bloc malaxeur ;
- les silos ciment ;
- le poste de commande/stockage ;
- la station GRTgaz (sous réserve de validation par le gestionnaire).

A l'issue de la concertation, la couleur retenue pour l'habillage des trémies, en accord avec les riverains, est le blanc. Lafarge propose de consulter l'association Riv'Javel au moment de la peinture de ces équipements, pour convenir du rendu final, plus ou moins mat.

**Le projet initial validé par permis de construire en 2017**



## Le nouveau projet issu de la concertation





**Avant**



**Après**



**Avant**



**Après**



## ❖ Réaménagement de l'esplanade du port de Javel Bas au débouché du parc André Citroën

HAROPA-Ports de Paris propose de réaménager l'esplanade devant le parc André Citroën en modifiant les circulations et les zones d'arrêt autorisées pour les cars afin d'améliorer l'usage des espaces et de pacifier le site.

Les objectifs sont :

- de délimiter des zones de dépose des cars croisiéristes, de part et d'autre de l'esplanade et d'interdire physiquement tout stationnement de véhicules sur l'esplanade ;
- de bien définir ces zones comme des zones de dépose et non de stationnement ;
- de dégager un espace important devant la Seine qui permette d'organiser des événements à destination du quartier ;
- d'instaurer une zone de rencontre, comme le prévoit la réglementation, donnant la priorité aux usagers les plus vulnérables sur le port, avec une vitesse limitée à 10 ou à 20 km/h pour les camions toupie ainsi que les vélos ;
- d'installer deux plateaux ralentisseurs de chaque côté de l'esplanade pour limiter la vitesse des camions toupie et des vélos, et protéger les piétons sortant du parc.

En ce qui concerne le plan de circulation du port :

- La circulation sera autorisée dans les deux sens sur la voie de fond de quais pour les vélos, les voitures et les petits utilitaires ;
- Pour les poids-lourds et en particulier les camions toupie, la circulation ne sera permise que dans le sens amont-aval, c'est-à-dire avec une entrée sur le port par la rampe aval du pont Mirabeau et une sortie par le carrefour Leblanc à l'amont du site.

Le Port travaille également à une sécurisation et un contrôle des accès au port de Javel Bas.

## • La maîtrise des nuisances en phase chantier et en exploitation

### ❖ Gestion des poussières et du bruit

Les installations de la nouvelle centrale de Javel-Mirabeau bénéficieront de systèmes de filtration et d'isolation phonique de nouvelle génération, qui assureront :

- le confinement des émissions de poussières grâce à des systèmes de filtration nouvelle génération respectueux de l'environnement ;
- la réduction des bruits d'exploitation grâce à une double isolation des installations de la centrale.

Par ailleurs, une circulation en sens unique sera instaurée sur le site de la nouvelle centrale, et les manœuvres des camions en marche arrière seront supprimées, permettant une atténuation des nuisances sonores (bip de recul des camions).

### ❖ Evolution de la flotte de camions

Le site de Javel-Mirabeau compte aujourd'hui 16 camions toupie. Lafarge s'engage à réduire ce nombre à 12 camions, dans la nouvelle installation.

Par ailleurs, Lafarge s'engage à faire évoluer la flotte vers des camions moins polluants.

Après un premier camion fonctionnant au GNV mis en service au cours de l'été 2020, Lafarge s'engage à renouveler 50% de la flotte d'ici fin 2021 et 100% d'ici mi-2022. Il est rappelé que la disponibilité des camions aux GNV est liée à la commande de ce type de véhicule par les partenaires transporteurs. La proximité d'une station GNV est également déterminante pour le développement de ces véhicules.

Les camions seront numérotés, afin de faciliter leur identification et les éventuels signalements de la part des riverains.

Les autres camions seront progressivement remplacés par des véhicules norme Euro 6.

### ❖ Stationnement des camions toupie

Lafarge s'engage à ne garer aucun camion toupie près des bassins de décantation. L'entreprise s'engage à faire tout son possible pour trouver une solution optimale pour le parking, aussi bien pour la rive droite que pour la rive gauche.

### ❖ Gestion du trafic et de la conduite des camions

Lafarge a pris plusieurs engagements en faveur de la gestion de la conduite et du trafic des véhicules sur le site de Javel-Mirabeau.

Un nouveau circuit de circulation des camions sera mis en place sur la nouvelle centrale. Les camions toupies suivront un circuit amont-aval, avec une entrée sur le port par la rampe Mirabeau, un chargement sans marche arrière sur le site Lafarge, et une sortie du port par la sortie aval, après un passage devant le débouché du parc André Citroën.

Par ailleurs, Lafarge intégrera un module local à la formation à la sécurité routière que suivent tous ses chauffeurs, permettant une sensibilisation accentuée des chauffeurs aux zones à risques qui seront identifiées avec la Mairie du 15<sup>ème</sup> et les riverains.

## • La maîtrise des nuisances de la zone découplage

Lafarge s'engage à ne pas découpler le soir et les week-ends le long du quai Louis Blériot.

Par ailleurs, HAROPA-Ports de Paris propose de porter un projet de réduction de la zone de découplage située sur le quai Louis Blériot, visant à une réduction d'environ un quart de la longueur totale de cette zone, soit une réduction de 100 à 150 mètres, à l'amont, entraînant la suppression de 4 à 5 ducs d'Albe.

Ce projet prévoit également d'en améliorer l'usage avec l'obligation de couverture des barges contenant des déchets, ainsi que la mise en place de dispositifs pour limiter le bruit lors des amarrages des bateaux.

Cette zone se situe en dehors du périmètre de la concertation autour du projet de reconstruction de la centrale Mirabeau de Lafarge, aussi Ports de Paris propose de mener une

Concertation sur le projet de reconstruction de la centrale à béton de Javel-Mirabeau – Paris 15<sup>e</sup> – Annexes du bilan de la concertation

concertation propre à ce site avec l'ensemble des acteurs concernés, notamment les utilisateurs de la zone ainsi que les instances impliquées. L'association Riv'Javel sera associée à cette concertation.

## • La sécurité environnementale

### ❖ Les actions de Lafarge

Lafarge a mis en place, et met actuellement en œuvre, un plan d'actions en réaction aux incidents d'exploitation constatés sur les centrales Lafarge des ports de Bercy et de Javel-Bas, prévoyant des mesures articulées autour de cinq axes principaux :

- les sites en exploitation, comprenant notamment des actions de nettoyage et des adaptations techniques des installations telles que la construction d'un muret le long de la centrale de Javel-Mirabeau, ou la condamnation de la trappe d'étanchéité forcée à Bercy ;
- la gouvernance et la transparence vis-à-vis des parties prenantes, comprenant notamment le lancement d'une enquête interne et d'audits internes de sécurisation des sites ;
- le renforcement des procédures et des contrôles, à travers notamment la mise en place de rondes quotidiennes et d'un agent de cour, sur les cinq centrales parisiennes de Lafarge ;
- les relations avec les sous-traitants et les transporteurs, comprenant notamment des mesures de briefing des prestataires et de rappel formel des règles et consignes environnementales en vigueur sur les sites de Lafarge, ou encore une formation des chauffeurs adaptée à chaque site ;
- les pistes d'amélioration continue de l'ensemble des sites.

### ❖ Les actions du Port

En réactions aux incidents constatés, HAROPA – Ports de Paris a pour sa part immédiatement adopté un plan d'actions avec l'UNICEM Ile-de-France et le SNBPE Ile-de-France, destiné à renforcer la surveillance des centrales à béton situées en bord de voie d'eau, la qualité de leur exploitation et la transparence en cas d'incidents.

Ce plan d'actions prévoit un renforcement des exigences contractuelles, à travers :

- La mise en place d'un dispositif d'auto-contrôle imposée aux exploitants, permettant le signalement sous 12h maximum de tout incident ayant un impact potentiel sur l'environnement.
- Une sanction financière appliquée pour tout incident ayant un impact avéré sur l'environnement.
- La résiliation possible par le Port des conventions signées avec les exploitants en cas d'impact majeur avéré sur l'environnement.

Ce plan d'actions prévoit par ailleurs un renforcement de la démarche CAP (Charte d'amélioration des ports) :

- Le renforcement des exigences sur la qualité d'exploitation lors des audits annuels menés
- L'organisation de contrôles inopinés sur les sites par un organisme indépendant.

Ce plan d'actions prévoit également un renforcement de la transparence, à travers l'organisation de comités locaux annuels avec les parties-prenantes

Il prévoit en outre la création d'un dispositif de centralisation des signalements d'incidents. Ainsi, une adresse mail est créée, à destination de tous et pour tout signalement.

## • Dialogue avec les riverains et suivi des engagements

Lafarge s'attachera à maintenir l'information et le dialogue avec les riverains après la concertation, aussi bien pendant la phase chantier, que pendant la phase d'exploitation de la centrale de Javel-Mirabeau.

A ce titre, Lafarge s'engage à mettre en place une commission de suivi des travaux, puis du site en exploitation. En phase travaux, une réunion mensuelle sera organisée pour faire le point sur ce qui est prévu, ce qui a été réalisé et les problématiques rencontrées. En phase d'exploitation, une à deux réunions annuelles seront organisées, pour évoquer les préoccupations des riverains et partager les résultats des audits de la Charte d'amélioration des Ports, pour lesquels Lafarge s'engage à atteindre des résultats de 95/100. Une hotline sera mise en place, pour permettre aux riverains de poser des questions ou d'effectuer d'éventuels signalements, via un numéro de téléphone et une adresse mail dédiés.

Un dispositif de surveillance renforcée du chantier sera mis place, avec l'installation de quatre caméras sur le site, permettant de surveiller le quai, le local de stockage et transformateur, les stocks granulats, ainsi que l'entrée du site et l'arrivée des camions. Une caméra "time lapse" sera mise en place, permettant la surveillance du chantier, mais aussi des mouvements de barges côté 16<sup>ème</sup> arrondissement.

HAROPA - Ports de Paris s'engage à surveiller et contractualiser avec Lafarge les engagements pris par l'entreprise à l'issue de la concertation. Le Port s'engage également à rendre compte des résultats obtenus par la centrale lors de l'audit annuel réalisé dans le cadre de la Charte d'amélioration des Ports. Cet audit est confié à un cabinet extérieur, qui examine chaque année l'ensemble des installations des entreprises présentes sur les ports franciliens, et leur demande le cas échéant de mettre en place des plans d'actions sur les points d'amélioration identifiés. Il s'agit d'un processus d'amélioration continu des installations, et précise que les critères de la grille d'audit ont été renforcés récemment pour un niveau d'exigence accru.

## **LES COMPTES-RENDUS DES RENCONTRES DE LA CONCERTATION**

L'ensemble des comptes-rendus des rencontres, et leurs annexes, sont disponibles à partir du lien de téléchargement suivant :

<https://we.tl/t-c7fl610rf0>